

## Confirmation de la représentativité de la CNATP

Communiqué de la CNATP.

L'année commence par une belle nouvelle : la CNATP sera déclarée représentative par arrêté courant janvier 2018, sur les deux branches (travaux publics et paysage), malgré l'opposition du MEDEF et de la FNSEA. Cette reconnaissance officielle a été actée par le Haut conseil du dialogue social (Direction générale du travail), le 20 décembre 2017.

L'analyse des deux critères restant - l'influence et l'implantation territoriale équilibrée de notre syndicat sur le territoire -, sur la base de notre dossier et d'une enquête de la DGT, a confirmé l'arrêté du 26 avril dernier, qui mesurait notre audience.

C'est une belle victoire. Une victoire qui est avant tout la vôtre. Nous ne pouvons que saluer les efforts de chacun, militants comme collaborateurs qui partagent notre aventure syndicale, parfois depuis le

début. C'est vous tous aujourd'hui que nous souhaitons remercier. Sans votre engagement, vos sacrifices, rien de cela ne serait possible.

Nous joignons aussi tous nos remerciements à la CAPEB confédérale, aux CAPEB départementales et régionales, à leurs élus et collaborateurs, qui ont toujours soutenu le projet de la CNATP.

La CNATP est désormais reconnue pour ce qu'elle a toujours souhaité : être un interlocuteur incontournable de la grande famille de l'artisanat. Nos entreprises et leurs besoins vont enfin être considérés à leur juste valeur. Nous allons pouvoir siéger de plein droit dans les organisations qui comptent et où se décident notre avenir.

La présidente nationale Françoise Despret et le président de la CNATP de l'Ariège Christian Massat.

MD